

Bien préparer votre retraite



Planifier

afin de pouvoir profiter sereinement de votre retraite.

Même s'il vous faut patienter peut-être encore quelques années avant votre retraite, poser dès à présent des jalons essentiels pour plus tard vous permettra de profiter paisiblement de vos vieux jours.

Sommaire

Le bilan de la situation personnelle	p. 3 - 4
Petite check-list pour la préparation à la retraite	p. 5 - 9
Le budget	P. 10 - 15
Les documents utiles pour le conseil dans une préparation à la retraite	p. 16



Sources :

- Retraites populaires
- Pro Senectute
- VZ VermögensZentrum



Le bilan de la situation personnelle

Êtes-vous prêt-e pour votre retraite ?

Le questionnaire ci-après vous permet d'identifier vos besoins personnels en matière de retraite, afin de pouvoir planifier au mieux cette nouvelle tranche de votre existence.

Sécurité pour moi, mon / ma partenaire, mes enfants

Comment envisagez-vous votre avenir après votre retraite ? La sécurité lors de cette nouvelle étape de la vie est-elle essentielle à vos yeux ?

Situation en matière de logement après la retraite

Avez-vous prévu un changement en matière de logement (achat, vente, déménagement) ?

Planification et optimisation des placements

Qu'est-ce qui est important pour vous en matière de placements ? Quel devra être le niveau de votre réserve de liquidités ?

Planification et optimisation fiscale

Souhaitez-vous réduire durablement votre charge fiscale ? Envisagez-vous d'effectuer des rachats dans votre caisse de pension ? Avez-vous effectué des rachats dans votre caisse de pension ces dernières années ? Si oui, quand et pour quels montants ?

Acquisitions

Prévoyez-vous d'effectuer de gros investissements ces prochaines années, p. ex. voiture, voyages, rénovations, etc. ?

Retraite anticipée, différée ou partielle, indépendance financière à la retraite

À quel âge souhaitez-vous prendre votre retraite ? Vous êtes-vous déjà demandé si vous souhaitez percevoir une rente ou le capital de la caisse de pension ?



Planification et règlement de la succession

Avez-vous une entreprise dont vous devez planifier la succession ? Souhaitez-vous léguer ou donner des parts de votre fortune de manière anticipée ?

Le bien-être

Cela commence en prenant de l'âge : un petit bobo par-ci, une douleur par-là... Brusquement, il y a des dépenses auxquelles on ne pensait pas « lorsqu'on était jeune ». Mieux vaut prendre des mesures préventives avec une alimentation équilibrée, par exemple, de l'activité physique et des interactions sociales, car ces dernières favorisent le bien-être mental et physique.

Toutefois, on ne peut jamais exclure qu'à partir d'un certain âge, vous puissiez avoir besoin d'aide, de suivi ou d'aller plus souvent chez le médecin. Pensez à vérifier les prestations de votre assurance maladie. Vérifiez comment couvrir et financer les éventuelles dépenses supplémentaires liées aux soins ambulatoires.

Des événements graves et inattendus peuvent aussi survenir. Brusquement, nous ne sommes plus en mesure de prendre des décisions par nous-mêmes. Cela peut se produire à tout âge. C'est pourquoi il est recommandé de réfléchir aux directives anticipées, à un testament ou à un mandat pour cause d'incapacité et de régler le cas d'une incapacité de discernement.

Les loisirs

Lorsque l'on prend sa retraite, on dispose du jour au lendemain de beaucoup plus de temps libre. Certains utilisent ce temps libre additionnel pour s'adonner à des loisirs. D'autres planifient les longs voyages qu'ils avaient toujours voulu faire, mais pour lesquels le temps leur avait manqué. Les loisirs et les voyages représentent des dépenses, c'est pourquoi vous devriez évaluer à l'avance les coûts de ces activités et réfléchir à comment les financer.

La vie sociale

La situation familiale revêt une grande importance pour la planification financière. Un célibataire a des besoins différents d'un couple, avec ou sans enfants. A cela s'ajoute le fait que certains événements peuvent se produire au cours d'une vie : un divorce, le décès du conjoint, la naissance d'un enfant à 45 ans et plus, l'accueil chez soi d'un parent âgé, des dettes qu'un ami ne peut plus rembourser... Ce ne sont que quelques exemples qui démontrent que bien souvent, on ne pense pas à l'impact que certains événements peuvent avoir sur notre situation financière à la retraite.

Il faut y réfléchir et prévoir...

Petite check-list pour la préparation à la retraite



Dès 50 ans

Clarifier votre projet de vie à la retraite dès 50 ans

Envisagez-vous un tour du monde ou d'emménager dans un logement plus petit ? Ces questions sont importantes et peuvent orienter vos décisions de préparation à la retraite. C'est pourquoi il est judicieux de les clarifier dès 50 ans.

Dresser l'inventaire de votre patrimoine et de vos engagements

Établissez **un aperçu de votre fortune** (biens immobiliers, avoirs en compte, avoirs de prévoyance du deuxième pilier et du pilier 3a et/ou 3b, titres, assurances-vie, participations, héritage, etc.) et **de vos dettes** (hypothèques, crédits privés, autres dettes). Notez les échéances et la disponibilité des différentes valeurs. C'est une étape importante en vue de planifier votre avenir.

Établir un budget pour la retraite

Établissez **un budget** (voir p. 10 à 15) et vérifiez si les revenus prévus à la retraite suffisent pour couvrir vos dépenses ; cela vous aidera à vous fixer un objectif d'épargne pour ces prochaines années.

Demander un extrait de compte individuel de l'AVS

Vous pouvez demander un extrait de compte individuel de l'AVS à l'OCAS no 25 à Genève (<https://www.ahv-iv.ch/fr/Formulaires/Demande-d'extrait-de-compte>) ou encore mieux une estimation de votre rente, pour repérer les éventuelles lacunes de cotisation. Vous pouvez aller sur le site online de l'AVS pour faire la demande de calcul de la rente future : https://finfo.zas.admin.ch/orbeon/fr/AHV-IV/318_282_online_5/new, sinon vous pouvez également aller sur le lien <https://www.ahv-iv.ch/fr/Formulaires/Estimation-dune-rente-ESCAL> pour estimer votre rente AVS future.

Obtenir une vue d'ensemble de votre 2ème pilier

Vous pouvez demander des projections à votre caisse de pension pour une retraite anticipée ou à l'âge de retraite réglementaire de 64 ans ainsi que les possibilités que vous avez pour améliorer vos revenus à la retraite. Ces prestations seront-elles suffisantes ? Il est encore temps de combler certaines lacunes.

Épargner, compléter la prévoyance

Ayant identifié vos charges, vos revenus et la situation patrimoniale dans son ensemble, vous pourrez mettre en place des mesures afin d'épargner et d'améliorer votre prévoyance par exemple par des **rachats d'années de cotisations auprès de votre caisse de pension ou par votre 3e pilier**.



5 ans avant la retraite

Penser à définir l'âge de votre départ à la retraite

Envisagez-vous une retraite ordinaire ou anticipée ? En cas de retraite anticipée, n'oubliez pas que la cotisation AVS doit être payée jusqu'à 65 ans, sauf si votre conjoint est salarié et paye le double de la cotisation minimale AVS.

Se renseigner sur les choix du 2^e pilier

Faut-il plutôt opter pour la rente, le capital ou une combinaison des deux ? Chaque option présente des avantages et des inconvénients qui méritent d'être soigneusement évalués, sachant que cette décision, une fois prise, est définitive. Votre situation familiale, financière, votre état de santé ou encore la fiscalité sont autant d'éléments qui peuvent entrer en compte dans cette décision. Votre Caisse de pension peut vous établir différentes simulations afin de vous aider dans la prise de décision.

Contrôler les délais d'annonce auprès de la caisse de pension

Il est essentiel d'informer votre caisse de pension du choix de vos prestations de retraite dans les délais prévus par le règlement. C'est également le dernier moment pour bien planifier les rachats d'années de cotisations auprès de votre caisse de pension. Un rachat d'années de cotisations effectué moins de 3 ans avant votre retraite peut vous contraindre à renoncer à toute prestation sous forme de capital. Le non-respect des délais peut limiter vos choix à la retraite.

Planifier au mieux l'échéance de vos prestations de 3^e pilier

Contrôler l'échéance de vos polices d'assurance vie et/ou comptes 3^e pilier afin de répartir au mieux les versements de ces prestations selon vos besoins, en particulier pour combler vos revenus en période de retraite anticipée.

Réfléchir à votre situation de logement

Cette étape permet d'évaluer si votre logement actuel est adapté pour votre future retraite, en tenant compte de l'accessibilité, des coûts et de l'entretien. Pensez à long terme : rester, déménager, vendre ou adapter votre logement. Cette réflexion influence directement votre budget et votre qualité de vie. Pensez également à approcher votre établissement hypothécaire afin de vérifier votre capacité à tenir les charges à la retraite.

Clarifier votre stratégie patrimoniale

Définissez comment vous souhaitez transmettre votre patrimoine en tenant compte des aspects fiscaux et légaux. Assurez l'avenir financier de vos proches par le biais d'un testament, d'un contrat de mariage et/ou d'un pacte successoral et informez-les de vos intentions. Une stratégie claire évite les conflits et facilite la succession.



1 an avant la retraite

Confirmer votre choix final

Après avoir analysé tous les aspects liés à votre retraite, validez le type de prestation (rente, capital ou une combinaison des deux). Ce choix doit être cohérent avec votre situation personnelle et financière. Une fois confirmé, il permet d'avancer sereinement vers cette nouvelle étape.

Vérifier et optimiser les stratégies de placement et la fiscalité

Avant la retraite, il faudra passer en revue vos placements pour qu'ils correspondent à vos nouveaux besoins. Pensez à adapter votre stratégie pour préserver le capital et générer un revenu stable. Vous pouvez aussi profiter d'optimisations fiscales pour réduire votre imposition à long terme.

Organiser votre départ du travail

Vous pouvez préparer votre départ en discutant avec votre employeur des modalités de fin de contrat, de la transmission des tâches et d'un éventuel passage progressif à la retraite.

Pensez également à informer vos collègues et partenaires en temps voulu. Un départ bien organisé favorise une transition harmonieuse et valorise votre parcours.





3 à 6 mois avant la retraite

Annoncer la date de votre retraite à votre employeur

Il est important de notifier officiellement votre employeur de votre date de départ à la retraite, en respectant les délais prévus par votre contrat de travail, et ce idéalement plusieurs mois à l'avance. Cette annonce permet d'organiser la relève et les démarches administratives. Elle marque aussi symboliquement le début de votre transition vers une nouvelle étape de vie.

Déposer la demande de rente AVS

La demande de rente AVS doit être déposée environ **3 à 6 mois avant l'âge légal de la retraite**. Remplissez soigneusement le formulaire et joignez tous les justificatifs requis. Un dépôt dans les délais assure le versement ponctuel de votre rente. Même si vous souhaitez reporter la perception de la rente, informez-en la caisse AVS dès à présent.

Contrôler les décisions AVS et LPP reçues

Lisez attentivement les décisions de rentes AVS et LPP dès leur réception pour vérifier les montants, les dates et les données personnelles. En cas d'erreur, réagissez rapidement en contactant les organismes concernés. Un contrôle rigoureux garantit un revenu conforme à vos droits.

Votre Caisse de pension peut vous aider pour ce contrôle.

Cotisation 3a

Versez votre cotisation 3a pour l'année de votre départ à la retraite **avant** le jour de votre départ à la retraite pour qu'elle puisse être déduite de votre revenu fiscal.

Souscrire une assurance-accidents privée

Votre employeur ne couvre plus le risque d'accidents après votre départ à la retraite. Vous pouvez informer votre assureur maladie d'ajouter la couverture accident dans votre contrat ce qui permet de garantir une prise en charge des frais médicaux. Assurez-vous de bien comprendre les conditions et les options disponibles pour adapter la couverture à vos besoins spécifiques.





Première année de retraite

- Renseignez-vous auprès de la Caisse de compensation pour savoir si votre conjoint doit payer les cotisations AVS dans le cas où il n'a pas encore atteint l'âge de la retraite AVS et n'est pas actif (<https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales/Assurance-veillesse-et-survivants-AVS/Modules-de-calcul/Calcul-des-cotisations-pour-des-personnes-sans-activite-lucrative>).
- En cas de retraite anticipée pour les personnes domiciliées en Suisse, annoncez-vous auprès de votre caisse de compensation AVS après votre départ à la retraite anticipée et payez vos cotisations AVS si vous n'avez pas d'activité lucrative. Toute lacune de cotisation peut entraîner une réduction de la rente.
- Gardez toujours un œil sur vos finances. Veillez à respecter votre plan financier afin de ne pas vous retrouver un jour à court d'argent.
- Adaptez votre planification en cas de modification de votre situation personnelle ou du cadre légal.
- Si vous souhaitez rester actif au-delà de l'âge de la retraite ordinaire, vous pouvez continuer à cotiser au pilier 3a jusqu'à 70 ans. Vérifiez si cela en vaut la peine dans votre situation.

Prendre le temps et profiter sereinement

La retraite est enfin arrivée ! Bien préparée, elle vous promet tranquillité et plaisir. Profitez-en pleinement.



Le budget

Les dépenses du quotidien jouent un rôle majeur. Il convient pour cela de distinguer les dépenses fixes des dépenses variables car cela vous aidera à élaborer un budget détaillé pour votre retraite.

Les dépenses fixes

■ Logement

Le loyer mensuel ou les dépenses liées au logement en propriété, y compris les frais annexes.

■ Santé

Primes d'assurance maladie, visites chez le médecin, médicaments, éventuels frais supplémentaires liés aux soins.

■ Impôts

Charges fiscales annuelles.

■ Assurances

Ménage, responsabilité civile, véhicules, assurances vie, etc.

■ Transports

Abonnement de transports en commun, frais liés au propre véhicule (entretien, carburant, leasing).

■ Télécommunications

Frais pour abonnements de téléphonie mobile et fixe, télévision et accès internet.

Les dépenses variables

■ Education et divertissements

Théâtre, cinéma, spectacles, formations et séminaires, etc.

■ Voyages et loisirs

Vacances et voyages de plus longue durée, loisirs, activités sportives (y compris le matériel).

■ Petits plaisirs

Un verre de vin, un repas pris à l'extérieur, la consommation de cigarettes, etc.

■ Vie quotidienne

Lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs et autres moyens auxiliaires, ménage et hygiène, vêtements / cosmétiques, animaux de compagnie, mobilier, cadeaux, etc.

Vous n'avez rien oublié ? Vérifiez bien dans vos documents personnels les dépenses régulières qu'il vous faut encore intégrer à votre calcul.

Votre budget personnel (exemples de revenus et dépenses)

Revenus

		Actuellement par an	par mois
Partenaire 1	CHF		
Partenaire 2	CHF		
Allocations familiales et pour charge d'assistance	CHF		
Revenus des titres	CHF		
Rendements des immeubles	CHF		
Pensions alimentaires, contributions d'entretien	CHF		
Autres revenus	CHF		
Total			

Revenus après la retraite

Rente AVS partenaire 1		
Rente AVS partenaire 2		
Rente caisse de pension partenaire 1		
Rente caisse de pension partenaire 2		
Rente de vieillesse privée partenaire 1		
Rente de vieillesse privée partenaire 2		
Revenus des titres		
Rendements des immeubles		
Autres revenus		
Total		

Dépenses

Loyer (location)		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Loyer (y c. charges)	CHF			
Frais chauffages, charges annexes (décompte final)	CHF			
Total				

Frais de logement (propriété)		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Intérêt hypothécaire	CHF			
Amortissement	CHF			
Frais de chauffage (mazout, gaz, etc.)	CHF			
Ramonage, entretien du chauffage	CHF			
Eau, eaux usées, déchets	CHF			
Assurance bâtiment, impôt foncier	CHF			
Entretien, réparations, jardin, fonds de rénovation	CHF			
Total				
Énergie, communication				
Électricité, gaz	CHF			
Réseau fixe, Internet, TV, mobile	CHF			
SERAFE, raccordement au télé-réseau	CHF			
Total				
Impôts				
Impôts cantonal, communal, ecclésiastique	CHF			
Impôt fédéral direct	CHF			
Taxe pompiers, taxe militaire/ protection civile	CHF			
Total				
Assurance, prévoyance				
Caisse-maladie LAMal (couverture de base)	CHF			
Caisse-maladie LCA (couvertures complémentaires)	CHF			
Assurance ménage, RC privée	CHF			
Pilier 3a partenaire 1	CHF			
Pilier 3a partenaire 2	CHF			
Assurances vie, pilier 3b, autres assurances	CHF			
Total				

		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Transports publics, vélo, cyclomoteur				
Abonnements (AG, abonnements mensuels, demi-tarif, etc.)	CHF			
Cartes multiparcours, billets individuels	CHF			
Vélo, cyclomoteur (réparations, vignette, essence)	CHF			
Total				
Voiture, moto				
Taxe véhicules à moteur	CHF			
Assurance, carburant	CHF			
Services, réparations, pneus, vignette	CHF			
Garage, place de parc, frais de stationnement	CHF			
Amortissement, leasing	CHF			
Total				
Divers				
Abonnements médias	CHF			
Cotisations associations, clubs	CHF			
Frais d'écologie, formation, perfectionnement	CHF			
PC (maintenance, support, amortissement)	CHF			
Loisirs adultes	CHF			
Loisirs enfants	CHF			
Garde d'enfants, aide ménagère	CHF			
Dettes, remboursements	CHF			
Total				
Pensions alimentaires, contributions d'entretien	CHF			
Ménage				
Aliments, boissons	CHF			
Frais annexes (soins corporels, médicaments, coiffeur, ...)	CHF			
Animaux domestiques	CHF			
Total				



Fondation de prévoyance en faveur du personnel des σtpg

Dépenses personnelles		Actuellement par an	par mois	Après la retraite
Partenaire 1 Vêtements, chaussures, argent de poche (loisirs, cigarettes, cigares, tabac), repas professionnels pris à l'extérieur	CHF			
Partenaire 2 Vêtements, chaussures, argent de poche (loisirs, cigarettes, cigares, tabac), repas professionnels pris à l'extérieur	CHF			
Enfants Vêtements, chaussures, Argent de poche Repas à l'extérieur	CHF			
Total				
Provisions				
Franchise annuelle (LAMal, LCA)	CHF			
Dentiste, opticien	CHF			
Thérapies (frais de santé non assurés)	CHF			
Vétérinaire, soins animaux	CHF			
Cadeaux, dons	CHF			
Loisirs communs	CHF			
École, camps	CHF			
Imprévus (réserve)	CHF			
Vacances	CHF			
Total				
Autre ne figurant pas sur la liste	CHF			
Épargne	CHF			
Total				

Avant la retraite		Après la retraite	
Revenus		Revenus	
Dépenses		Dépenses	
Différence		Différence	

Voici à quoi peut ressembler un plan financier pour la retraite

Exemple simplifié, données en francs

	2025	2026	2027	...	2040	...
Revenus						
Rente AVS ¹	45 360	49 140	49 140		49 140	
Rente de la CP ²	19 500	19 500	19 500		19 500	
Total des revenus	64 860	68 640	68 640	...	68 640	...
Dépenses						
Frais courants ³	58 000	58 900	59 800		72 600	
Coûts du logement ⁴	22 000	22 000	22 000		22 000	
Impôts	12 500	12 500	12 500		11 000	
Total des dépenses	92 500	93 400	94 300	...	105 600	...
Revenu nécessaire provenant de la fortune	-27 640	-24 800	-25 660		-36 960	
Fortune (y c. consom.)						
Avoirs (compte, dépôt) ⁵	750 000	744 000	740 800		597 600	
Bien immobilier	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000	
./. Dettes (hypothèque)	-400 000	-400 000	-400 000		-400 000	
Total de la fortune	1 350 000	1 344 000	1 340 800	...	1 197 600	...

1. 13e rente AVS incluse à partir de 2026. Calcul conservateur sans compensation du renchérissement

2. Avoir de la CP 750'000 francs au total ; 50 % retirés sous forme de capital, taux de conversion 5,2 %

3. Hypothèse : 1,5 % d'inflation par an

4. Intérêts hypothécaires et frais d'entretien / charges (calculés avec un taux d'intérêt à long terme de 3 %)

5. Y compris 50 % du capital de la CP ; rendement supposé de 3 % par an



Documents utiles pour le conseil dans une préparation à la retraite

Planification de la prévoyance

- ✓ Extrait du compte individuel de l'AVS / estimation de la rente AVS
- ✓ Certificat de prévoyance LPP
- ✓ Certificat de la caisse maladie
- ✓ Polices d'assurance 3a
- ✓ Polices d'assurance vie 3b
- ✓ Mandat pour cause d'incapacité et directives anticipées
- ✓ Comptes bloqués de libre passage / polices de libre passage

Fortune

- ✓ Extraits de dépôt
- ✓ Extraits de comptes bancaires
- ✓ Contrat de crédit cadre et conventions de produit, contrats de prêt, etc.
- ✓ Contrat de mariage / convention sur les biens / pacte successoral, testaments

Impôts

- ✓ Déclaration fiscale
- ✓ États des titres
- ✓ Liste des immeubles
- ✓ Estimation cadastrale (p.ex. biens immobiliers)

Revenu

- ✓ Certificats de salaire
- ✓ Certificats de rente
- ✓ Revenus locatifs (investisseur immobilier)
- ✓ Compte de résultats / bilan (propriétaire d'entreprise)